Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRETE DAJI/2023/DS/044
Portant délégation de signature

à

Madame Sophie BOUFFIER
Directrice
UAR 3125 - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11 et L.712-2,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la décision n° DEC201923DAJ du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) d'octobre 2020, portant organisation et fonctionnement des unités relevant du CNRS,

Considérant le changement de dénomination des Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui à la Recherche (UAR) à compter du 1er janvier 2022,

ARRÊTE

Article 1
Délégation de signature est consentie à **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant l'UAR 3125 – Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2
Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement.
- les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre II
Affaires financières

Article 3
Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses du budget de **l'UAR 3125 – Maison Méditerranéenne des sciences**

de l'homme, incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'unité.

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite unité ainsi que les états liquidatifs desdites missions.

Elle atteste du service fait.

Chapitre III
Marchés Publics

Article 4
Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) reçoit** délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - Signature des avenants
  - Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - Délivrance des Ordres de Service
  - Procès-verbal de réception
  - Mise en demeure
  - Décision de résiliation

Article 5
Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G , H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V,W.

Article 6
Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)** reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre IV
Etudes et Vie Universitaire

Article 7
Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V
En cas d'absence ou d'empêchement

Article 8
En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), Madame Christiane LAYE, Responsable administrative,** reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, **les actes mentionnés aux articles 2, 3 et 7**.

Chapitre VI
Dispositions générales

Article 9
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 10
Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° DAJI/2020/SIGNATURE/N°2020.232 en date du 6 janvier 2020.

Article 11
Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 12
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 mai 2023

Le délégant,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Vu et pris connaissance
Le(s) délégataire(s)

Sophie BOUFFIER
Directrice de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR 3125) - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Christiane LAYE
Responsable administrative